



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



RAPPORT 2025 ANNUEL

CHOOSE
BENIN

SOMMAIRE

LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES TABLEAUX	2
RESUME	3
INTRODUCTION	5
1 CREATION D'ENTREPRISES	6
1.1 Nombre d'entreprises créées en 2025.....	6
1.2 Capital déclaré des sociétés créées en 2025.....	6
2 PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	6
2.1 Code des investissements	6
2.2 Zones Économiques Spéciales (ZES) : Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ)	8
2.3 Partenariat Public Privé (PPP).....	9
3 PROMOTION DES EXPORTATIONS	10
3.1 Accompagnement des exportateurs.....	10
3.2 Perspectives stratégiques pour 2026	12
4 CLIMAT DES AFFAIRES	12
4.1 Cadre réglementaire.....	12
4.2 Mesure de facilitation d'investissement	13
4.3 Mesures en faveur de la promotion des exportations.....	13
5 INDUSTRIALISATION ET DYNAMIQUES DES ECHANGES COMMERCIAUX	14
5.1 Coton et ses dérivés.....	16
5.2 Soja et ses dérivés	18
5.3 Noix de cajou et ses dérivés.....	20
5.4 Blé et farine de Blé.....	21
5.5 Noix de karité et ses dérivés	22
5.6 Fer, fonte et acier.....	24
CONCLUSION	25

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution annuelle du nombre d'entreprises créées par forme juridique entre 2024 et 2025	6
Graphique 2 : Nombre de projets agréés et montant d'investissement sur la période 2021 - 2025	7
Graphique 3 : Nombre de projets agréés à la GDIZ et leur montant d'investissement sur la période 2023 - 2025.....	8
Graphique 4 : Evolution de la balance commerciale de la filière coton sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)	16
Graphique 5 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière coton sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA).....	17
Graphique 6 : Evolution de la balance commerciale de la filière soja sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)..	18
Graphique 7 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière soja sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA).....	19
Graphique 8 : Evolution de la balance commerciale de la filière cajou sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)	20
Graphique 9 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière cajou sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA).....	21
Graphique 10 : Evolution de la balance commerciale de la filière blé sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)..	21
Graphique 11 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière blé sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA).....	22
Graphique 12 : Evolution de la balance commerciale de la filière karité sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)	23
Graphique 13 : Évolution des balances commerciales de la noix de karité et du beurre de karité sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA).....	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nationalité des principaux actionnaires et leur pourcentage de détention en 2025	6
Tableau 2 : Secteurs d'investissement du Code des investissements en 2025	7
Tableau 3 : Liste des industries mises en exploitation en 2025	8
Tableau 4 : Secteurs d'investissement dans la GDIZ en 2025	9
Tableau 5 : Liste des industries en exploitation à la GDIZ sur la période 2022-2025	9
Tableau 6 : Liste des quatre projets PPP instruits par la Cellule d'Appui aux PPP	10
Tableau 7 : Résultats CIE	11
Tableau 8 : Résultats HORECA	12
Tableau 9 : Évolution des exportations entre 2023 et 2024 et contribution de la GDIZ à l'économie nationale.....	14

RESUME

Conformément au décret n° 2025-527 du 10 septembre 2025 portant approbation de ses statuts modifiés, l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) assure la création d'entreprises, l'octroi des agréments au Code des investissements ainsi que l'administration des zones économiques spéciales (ZES). Elle assure également le secrétariat de la Cellule d'Appui aux Partenariats Public-Privé (PPP) et celui du climat des affaires. Elle contribue ainsi au développement et à la diversification des investissements et des exportations.

Création d'entreprises

En 2025, la création d'entreprises a enregistré une progression de 11,3 %, passant de 49 727 entreprises créées en 2024 à 55 345 en 2025. Cette évolution s'explique en grande partie par les créations d'entreprises individuelles, soutenues par la dynamique des secteurs du BTP, du commerce et du numérique.

La création des sociétés a permis d'enregistrer un capital déclaré s'élevant à 25,3 milliards de FCFA en 2025. La part de détention des étrangers s'est accrue de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2024. Cette évolution témoigne de l'attractivité du Bénin à l'international.

Le Code des investissements

En 2025, le Code des investissements a permis d'agrèer vingt (20) projets pour un montant d'investissement de 248 milliards de FCFA.

En termes de réalisations, sur la période 2021-2025, il a permis l'installation et l'entrée en production de quarante (40) industries, dont quatorze (14) en 2025. Ces projets représentent un investissement global de 200,3 milliards de FCFA, dont 48,5 milliards de FCFA en 2025 et ont généré la création de 2 987 emplois, dont 802 en 2025.

Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ)

En 2025, dix (10) projets ont été agréés à la GDIZ pour un montant de 76 milliards de FCFA.

En 2025, cette zone a enregistré onze (11) industries en exploitation, totalisant 233,7 milliards de FCFA d'investissement et 11 452 emplois. Cette dynamique est essentiellement portée par les industries du textile et de l'agroalimentaire.

Promotion des exportations

En 2025, l'APIEx a facilité la participation de quatorze (14) acteurs des filières cibles¹ à deux manifestations commerciales internationales, à savoir la CIEE² 2025 et l'HORECA³ 2025, générant des retombées commerciales concrètes ainsi que des engagements d'achat. En outre, vingt (20) PME ont été formées à la vente en ligne et ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 250 millions de FCFA.

Partenariat Public-Privé (PPP)

En 2025, trois ateliers d'appropriation du cadre juridique des Partenariats Public-Privé ont été organisés au profit des différentes autorités contractantes, des Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) des ministères, des agences et des collectivités territoriales.

Cinq (05) projets PPP ont été instruits par la Cellule d'Appui aux PPP dont un (01) a reçu l'approbation du Conseil des Ministres.

Climat des affaires

Plusieurs réformes visant l'amélioration du climat des affaires ont été engagées. Au nombre de celles-ci, figurent des textes réglementaires et des mesures spécifiques de facilitation de l'investissement et des exportations.

S'agissant du cadre réglementaire, outre la zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ), on peut citer le décret portant délimitation et déclaration d'utilité publique du périmètre de la zone économique spéciale (ZES) de Kétou⁴, celui portant création des pôles économiques régionaux d'industrie légère et d'agro-industrie⁵, ainsi que ceux portant création de deux (02) zones économiques spéciales dont celle de Sèmè-Podji⁶ et celle du Port de Cotonou dénommée « Africa Logistics Zone⁷ ».

Une disposition légale a été prise pour accompagner la stratégie de transformation locale et d'exportation de produits à forte valeur ajoutée. Il s'agit du décret⁸ portant interdiction de l'exportation de soja grain et fixant les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou et du soja grain en République du Bénin. Les retombées positives de cette mesure sur la diversification des produits à forte valeur ajoutée à l'exportation sont constatées au chapitre 7 du présent document.

¹ Ananas, cajou, cacao, soja, liqueur, fonio.

² China International Import Expo (CIEE), foire internationale organisée en Chine (Shanghai) dédiée uniquement aux importations.

³ HORECA : Événements professionnels majeurs dédiés aux secteurs de l'hôtellerie, de la Restauration et des Cafés.

⁴ décret n° 2025 - 422 du 23 juillet 2025

⁵ décret n° 2025 - 684 du 05 novembre 2025

⁶ décret n° 2025 - 196 du 23 avril 2025

⁷ décret n° 2024 - 1065 du 31 juillet 2024

⁸ décret n° 2022 - 568 du 12 octobre 2022

En conformité avec les directives de l'UEMOA, le Bénin a également adopté une nouvelle loi⁹ sur les Partenariats Public-Privé (PPP) ainsi que trois (03)¹⁰ décrets d'application. Cette réforme introduit des innovations majeures, notamment la simplification des procédures de passation, l'encadrement de la négociation directe des offres spontanées et la simplification de l'Autorité Approbatrice des contrats en dessous d'un certain seuil prédéfini.

Dans le cadre de la facilitation des investissements, l'APIEx a aussi dématérialisé¹¹ la soumission et l'examen des demandes d'agrément au Code des investissements et aux Zones économiques spéciales (ZES), ainsi que les demandes d'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour l'obtention d'exonérations douanières sur les équipements artisanaux neufs, de même que les demandes d'appui technique et financier des exportateurs.

En ce qui concerne la promotion des exportations, des actions structurantes ont été engagées afin de faciliter, développer et diversifier les exportations. En termes d'actions, il s'agit principalement de la construction d'un quai fruitier d'une capacité de 18 000 tonnes, de la mise en place d'un dispositif de fumigation des fruits frais et de

l'élaboration d'un manuel des procédures d'exportation d'ananas vers la Chine, conformément au protocole signé en 2023 entre les deux pays.

Industrialisation et dynamique des échanges commerciaux

Ces dernières années, les exportations de produits agricoles bruts, notamment le coton, le soja et la noix de cajou, ont reculé au profit d'une progression des exportations de leurs dérivés.

Entre 2023 et 2024, les principaux produits dérivés ayant enregistré une hausse en valeur des exportations sont : les fils de coton (7,6 milliards de FCFA en 2024 contre zéro en 2023), l'huile brute de soja (+265 %), le tourteau de soja (+210,6 %), l'amande de cajou (+101,5 %), l'huile de coque de cajou (+77,8 %), le beurre de karité (+76,1 %) et les textiles (+35,6 %).

Ces performances illustrent la mise en œuvre réussie de la vision gouvernementale, notamment à travers les actions 7¹² et 8¹³ de l'axe 4¹⁴ du pilier 2¹⁵ du PAG 2021 – 2026, visant la transformation structurelle de l'économie béninoise par une industrialisation dynamique et soutenue. Elles traduisent les effets des actions menées dans le cadre des Zones Economiques Spéciales et du Code des investissements.

⁹ décret n°2024-30 du 12 juillet 2024

¹⁰ décret n°2024-1060 et n°2024-1112 du 24 juillet 2024 et n°2024-1112 du 18 septembre 2024

¹¹ www.guichet.investbenin.bj

¹² Stimuler l'industrialisation

¹³ Promouvoir la création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes

¹⁴ Accélération de la croissance économique

¹⁵ Poursuivre la transformation structurelle de l'économie

INTRODUCTION

Dans un contexte de transformation structurelle de l'économie béninoise, l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) joue un rôle important en matière de facilitation du climat des affaires, d'accueil et d'accompagnement des investisseurs et des exportateurs. À travers ses missions d'attraction des investissements et de promotion des exportations, l'Agence s'appuie sur des outils majeurs tels que le Code des Investissements et les lois sur les Zones Économiques Spéciales (ZES) et sur le Partenariat Public-Privé (PPP).

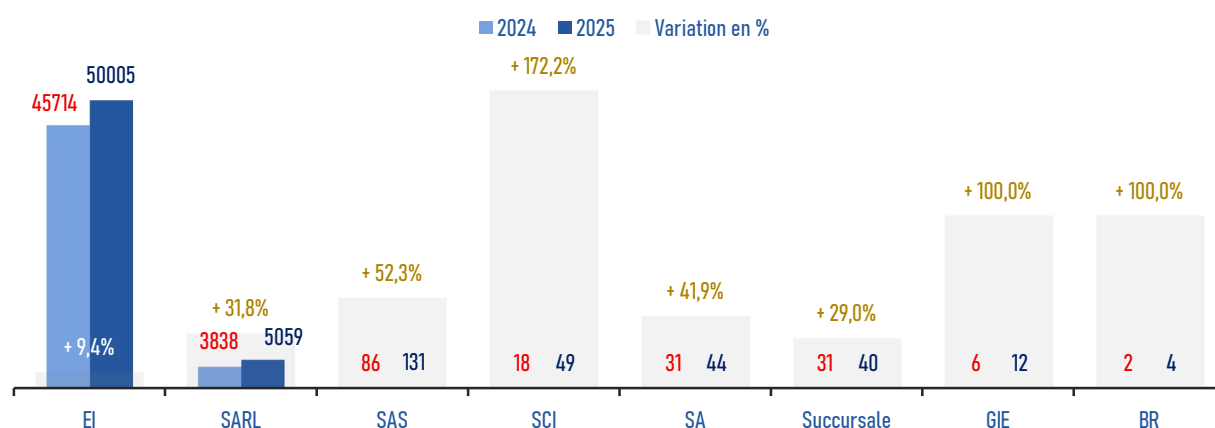
Le présent rapport expose les performances issues des activités de l'APIEx. Il aborde la dynamique de création d'entreprises et met en lumière les impacts directs du Code des investissements sur la densification du tissu industriel et la création d'emplois, ainsi que le rôle structurant des ZES dans l'accélération de la transformation locale et des échanges commerciaux. Il aborde les actions concrètes menées en matière d'accompagnement des exportateurs et leurs retombées. Ces réalisations traduisent un tournant significatif, marqué par la transition progressive d'une économie d'exportation de produits bruts vers un modèle à forte valeur ajoutée, porté par l'industrialisation.

1 CREATION D'ENTREPRISES

1.1 Nombre d'entreprises créées en 2025

En 2025, le nombre d'entreprises créées a atteint 55 345 contre 49 727 en 2024, soit une hausse de +11,3%. Cette évolution est essentiellement liée aux hausses de créations enregistrées pour toutes les formes juridiques d'entreprises. En termes de contribution, les entreprises individuelles maintiennent toujours la première place avec un effectif de 50 005, soit 90,4% du nombre d'entreprises créées en 2025. Le graphique ci-dessous présente une évolution comparative entre le nombre d'entreprises créées par forme juridique entre 2024 et 2025.

Graphique 1 : Évolution annuelle du nombre d'entreprises créées par forme juridique entre 2024 et 2025



Source : APIEx, janvier 2026

Les entreprises individuelles créées sont majoritairement représentées par les entreprises de commerce (23 624 (47,2%)), des télécommunications et du numérique (15 608 (31,2%)) et de construction (2 303 (4,6%)).

Quant aux sociétés, elles sont en grande partie composées des entreprises de commerce (3 337/63,2%), de construction (382/7,2%) et de prestation intellectuelle (341/6,4%).

1.2 Capital déclaré des sociétés créées en 2025

La création des sociétés a permis d'enregistrer un capital déclaré s'élevant à 25,3 milliards de FCFA en 2025 contre 54,2 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 53,2%. Cette baisse est en lien avec les baisses de capital enregistrées par les Sociétés Anonymes (-67,7%), les Groupements d'Intérêt Économique (-59,2%) et les Sociétés par Actions Simplifiée (-25,2%).

Tableau 1 : Nationalité des principaux actionnaires et leur pourcentage de détention en 2025

Afrique	Action	Asie	Action	Europe	Action
Bénin	88,1%	Israël	1,8%	Pologne	0,9%
Burkina Faso	2,1%	Chine	1%	France	0,8%
Togo	0,9%	Inde	0,9%	Belgique	0,1%
Cote d'Ivoire	0,7%	Liban	0,3%	Suisse	0,1%
Nigéria	0,5%	Pakistan	0,2%	Espagne	0,1%

Source : APIEx, janvier 2026

2 PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

2.1 Code des investissements

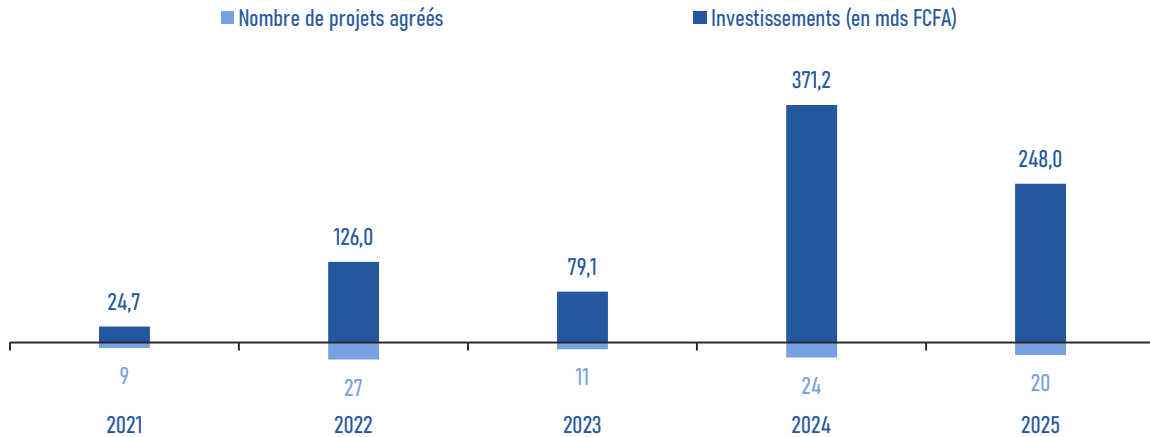
2.1.1 Projets agréés et montant d'investissement

En 2025, vingt (20) sociétés ont été agréées pour leur projet d'investissement contre vingt-quatre (24) en 2024, soit une hausse de 20 %.

Les montants d'investissements annoncés s'élevèrent respectivement à 248 milliards de FCFA et 371,2 milliards de FCFA, soit une baisse de 33,2%. Ce résultat s'explique principalement par la diminution des investissements des sociétés agréées en 2025 par rapport à 2024 dans les secteurs des télécommunications et du numérique (130,7 milliards de FCFA en 2025 contre 153,9 milliards de FCFA en 2024) ainsi que du transport et entreposage (aucune demande d'agrément enregistrée en 2025 contre 117,9 milliards de FCFA en 2024).

Au nombre des sociétés agréées, six (06) ont été entièrement traitées à travers la plateforme de dématérialisation des demandes d'agrément et d'accompagnement des entreprises, lancée au 2^{ème} semestre de l'année 2025.

Graphique 2 : Nombre de projets agréés et montant d'investissement sur la période 2021 - 2025



Source : APIEx, janvier 2026

2.1.2 Secteurs d'investissement du Code des investissements en 2025

En 2025, les secteurs d'investissement du Code des investissements se présentent dans le tableau 2.

Tableau 2 : Secteurs d'investissement du Code des investissements en 2025

Secteurs	Montant d'investissement (Mds de FCFA)	Pourcentage d'investissement	Nombre d'entreprises
Télécommunications et numérique	130,8	52,7 %	1
Électricité et gaz	32,3	13 %	1
Industrie agroalimentaire	26,3	10,6 %	6
Hébergement et restauration	20,7	8,3 %	2
Évènements, loisirs et sports	12,8	5,2 %	4
Industrie de métallurgie	9,5	3,8 %	1
Santé et actions sociales	8,2	3,3 %	1
Industrie de produits pétroliers	5,4	2,2 %	1
Autres secteurs	2	0,8 %	3
Total	248	100 %	20

Source : APIEx, janvier 2026

2.1.3 Point des réalisations des entreprises agréées au Code des investissements

En 2025, quatorze (14) entreprises sont entrées en exploitation contre douze (12) en 2024, soit une hausse de 16,7%. Cette augmentation s'explique essentiellement par le nombre important (07) d'industries agroalimentaires qui sont entrées en exploitation en 2025.

S'agissant des investissements réalisés, ces entreprises ont investi 48,5 milliards de FCFA en 2025 contre 37 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 31,1%. Cette performance est essentiellement en rapport avec les investissements réalisés par les industries agroalimentaires mise en exploitation.

En ce qui concerne le nombre d'emplois créés, 802 postes ont été générés en 2025 contre 596 en 2024, soit une hausse de 34,6 %. Cette performance est portée par le volume exceptionnel d'emplois créés lors la mise en exploitation des industries agroalimentaire et d'une industrie d'avicole.

Au titre des réalisations, sur la période 2021 - 2025, le Code des investissements a permis l'installation et l'entrée en exploitation de quarante (40) unités de production, représentant un volume d'investissement de 200,3 milliards de FCFA et une création de 2 987 emplois. Ces réalisations traduisent un niveau d'exécution de 54 % en termes d'entreprises installées, de 55,8 % pour les investissements prévus et de 64,4 % pour les emplois attendus.

Le tableau ci-dessous présente la liste des entreprises entrées en exploitation en 2025.

Tableau 3 : Liste des industries mises en exploitation en 2025

Zone d'implantation	Secteurs	Nombre d'entreprise	Montant d'investissement (Mds de FCFA)	Pourcent-age d'investissement	Nombre d'emploi créé
Sèmè-Podji	Industrie de métallurgie	1	9,5	19,6 %	47
	Industrie agroalimentaire	1	3,4	6,8 %	67
	Industrie d'emballage	1	0,3	0,6 %	25
Total Sèmè-Podji		3	13,1	27 %	139
Reste du territoire (sauf GDIZ, GAKPE, KETOU)	Industrie agroalimentaire	6	17,5	36,1 %	231
	Santé et actions sociales	1	4,9	10,1 %	70
	Industrie extractive	1	4,5	9,3 %	46
	Industrie de volaille et de pisciculture	1	4,0	8,2 %	150
	Télécommunication et numérique	1	2,3	4,7 %	150
	Industrie de matériaux minéraux	1	2,2	4,5 %	16
Total reste du territoire		11	35,4	73 %	663
Total général		14,0	48,5	100,0 %	802

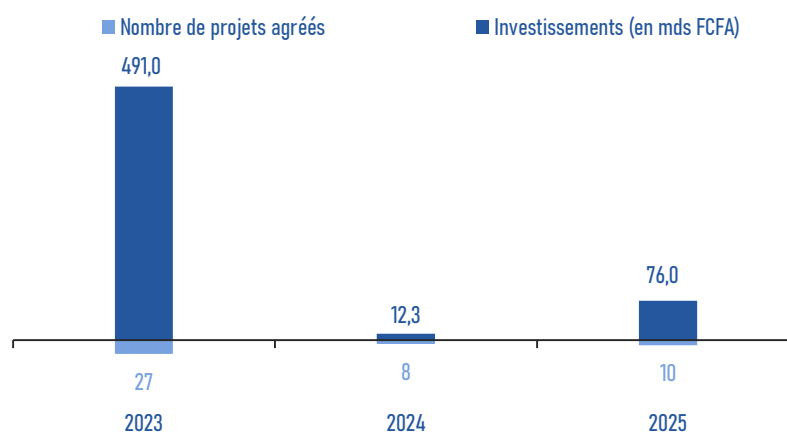
Source : APIEx, janvier 2026

2.2 Zones Économiques Spéciales (ZES) : Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ)

2.2.1 Projets agréés et montant d'investissement

En 2025, dix (10) sociétés ont été agréées contre huit (08) en 2024 pour un montant respectif de 76 milliards de FCFA et de 12,3 milliards FCFA, soit une hausse respective de 25% et de 517,9%. Au nombre des sociétés agréées, une (01) société a été entièrement traitée à travers la plateforme de dématérialisation des demandes d'agrément et d'accompagnement des entreprises.

Graphique 3 : Nombre de projets agréés à la GDIZ et leur montant d'investissement sur la période 2023 - 2025



Source : APIEx, janvier 2026

2.2.2 Secteurs d'investissement de la GDIZ en 2025

Les secteurs d'investissement de la GDIZ en 2025 se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Secteurs d'investissement dans la GDIZ en 2025

Secteurs	Montant d'investissement (Mds de FCFA)	Pourcentage d'investissement	Nombre de projets agréés
Électricité et gaz	33,2	43,7%	1
Industrie agroalimentaire	13,4	17,6%	3
Industrie de métallurgie	12,2	16,1%	1
Industrie chimique	10	13,1%	1
Autres industries	7,2	9,5%	4
Total	76	100%	10

Source : APIEx, janvier 2026

2.2.3 Point des réalisations des entreprises agréées à la GDIZ

Dans la GDIZ, trois (03) nouvelles entreprises sont entrées en exploitation en 2025, tout comme en 2024.

S'agissant des investissements réalisés, ils s'élèvent respectivement à 67,2 milliards de FCFA et 140,1 milliards de FCFA, soit une baisse de 52 %. Ce résultat est particulièrement lié à l'importance des investissements réalisés par une unité de textile intégré, entrée en exploitation en 2024.

En ce qui concerne le nombre d'emplois créés, 4 131 postes ont été générés en 2025 contre 5 233 en 2024, soit une baisse de 21,1%. Ce repli s'explique par le volume exceptionnel d'emplois créés lors la mise en exploitation d'une unité de textile intégré en 2024.

En cumul, la GDIZ dénombre en 2025, onze (11) industries en exploitation, représentant un investissement total de 233,7 milliards de FCFA et générant 11 452 nouveaux emplois. Cette réalisation est principalement portée par les industries de textile et de l'agroalimentaire et traduit un niveau d'exécution de 57,9 % en termes d'entreprises installées, 58,8 % pour les emplois attendus et 53,7 % pour les investissements prévus.

Le tableau ci-dessous présente la liste des entreprises en phase d'exploitation.

Tableau 5: Liste des industries en exploitation à la GDIZ sur la période 2022-2025

Année	Secteurs	Nombre d'entreprise	Montant d'investissement (Mds de FCFA)	Nombre d'emploi créé
2022	Industrie de textile	1	0,08	273
2023	Industrie agroalimentaire	3	25,66	1 786
	Industrie d'emballage	1	0,61	29
2024	Industrie de textile	1	121,35	4 650
	Industrie des matériaux minéraux	1	18,23	523
	Industrie agroalimentaire	1	0,53	60
2025	Industrie de textile	2	60,09	4 099
	Industrie agroalimentaire	1	7,14	32
Total		11	233,7	11 452

Source : APIEx, janvier 2026

2.3 Partenariat Public Privé (PPP)

En 2025, l'APIEx, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (coopération allemande, Union européenne et GIZ), a organisé trois (03) ateliers d'appropriation du nouveau cadre juridique des PPP en République du Bénin. Ces ateliers ont réuni les différentes autorités contractantes, les Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) des ministères,

des agences et des collectivités territoriales. L'objectif est de présenter les principales innovations du dispositif, le rôle des différents organes intervenant dans la chaîne de passation, les étapes et modes de passation, ainsi que les enjeux et mécanismes de suivi et de bonne gouvernance des PPP.

Par ailleurs, cinq (05) projets de PPP ont été instruits par la Cellule d'Appui aux PPP, dont celui portant sur l'aménagement et l'exploitation d'un terminal mixte au port de Cotonou, qui a été approuvé en Conseil des Ministres. Le tableau ci-après présente les quatre projets instruits.

Tableau 6 : Liste des quatre projets PPP instruits par la Cellule d'Appui aux PPP

N°	Nom du projet	Statut
1	Convention de concession avec Bénin Manutentions SA portant sur l'aménagement et l'exploitation d'un terminal mixte au port de Cotonou	Approuvé en Conseil des Ministres en date du 29 janvier 2025
2	Affermage des ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural.	-
3	Projet d'accès durable et sécurisé du Bénin à l'énergie électrique (PADSBEE).	-
4	Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et environs.	-
5	Contrat d'affermage pour l'exploitation de stations de traitement de boues de vidange de Sèmè, Calavi et Parakou.	-

Source : APIEx, janvier 2026

3 PROMOTION DES EXPORTATIONS

Dans le but de révéler le Bénin à travers des exportations diversifiées pour une économie durable, la Direction de la Promotion des Exportations a été créée en 2025. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en matière de promotion des exportations. Sa mise en place a permis de renforcer le cadre institutionnel dédié à l'accompagnement des entreprises nationales sur les marchés régionaux et internationaux ainsi qu'à la valorisation de l'offre exploitable. Au cours de cette première année, la direction a poursuivi et structuré les initiatives existantes tout en impulsant de nouvelles actions visant à faciliter l'accès aux opportunités et accroître la visibilité des produits et services locaux à l'international.

3.1 Accompagnement des exportateurs

Des actions de promotion commerciale ci-après ont été menées afin de faciliter l'accès des entreprises béninoises aux marchés internationaux.

- le développement de la plateforme numérique www.exportbenin.bj a été engagé en 2025, en vue d'améliorer la visibilité de l'offre exportable béninoise, de diffuser l'information commerciale et de faciliter la mise en relation avec des partenaires internationaux. Elle vise également à renforcer l'accompagnement et le suivi des entreprises béninoises participant aux foires et événements commerciaux internationaux. Par ailleurs, la plateforme permettra aux entreprises béninoises et étrangères d'initier et d'organiser des foires et salons au Bénin, en collaboration avec l'APIEx ;
- l'accompagnement de vingt (20) PME béninoises dans leur intégration au commerce électronique dans le cadre du projet d'opérationnalisation du Pôle Export à travers la création de sites marchands ou non marchands, leur inscription sur des marketplaces régionales et internationales et la réalisation de leur première vente en ligne. Cet accompagnement a permis aux entreprises d'enregistrer des ventes estimées à 250 millions de FCFA dont plus de 50 millions FCFA pour MoussCal (marque Bénin'or), plus de 10 millions FCFA pour STDP2A (K-Source), plus de 5 millions FCFA pour GABS Bénin (Vitafruit) et environ 80 millions FCFA pour le Centre de séchage des fruits tropicaux, avec des contrats additionnels en cours au 27 février 2026. L'absence de cet accompagnement aurait constitué un manque à gagner pour ces entreprises ;
- l'organisation de quatre séries de formations et de renforcement de capacités, destinées à un public élargi d'entreprises, portant sur le branding e-commerce, le marketing digital, la stratégie e-commerce, la production de contenus, la création de sites marchands, la fixation des prix en ligne ainsi que la gestion comptable ;

- le lancement de deux (02) groupes de travaux thématiques dédiés au développement des capacités des PME béninoises à l'export, dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), afin de renforcer le dialogue public-privé et d'identifier des actions d'appui adaptées. Cette dynamique se poursuit ;
- le renforcement des capacités des équipes de la DPE à travers un programme de formation de formateurs, avec pour objectif de développer les compétences nécessaires à l'analyse des marchés internationaux ;
- la préparation du lancement d'une campagne internationale de promotion de l'ananas « Pain de Sucre », en partenariat avec l'agence Havas Paris, visant à renforcer sa notoriété et à valoriser ses spécificités auprès des consommateurs français. Cette campagne, structurée en deux phases, est prévue pour début mai 2026 ;
- l'accompagnement à l'obtention des certifications internationales (Bio) et des agréments régionaux (UEMOA-CEDEAO), à travers des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et aux avantages des autorisations commerciales.
- la contribution à l'organisation de rencontres BtoB entre 200 entreprises béninoises et leurs homologues de l'espace francophones, dans le cadre de la mission économique de la Francophonie au Bénin en juin 2025 ;
- l'appui à la participation de quatorze (14) acteurs issus des filières soja, anacarde, ananas, fonio et cacao à deux (02) grandes manifestations commerciales internationales, à savoir : CIE 2025 et HORECA 2025.

Ces participations ont produit des résultats concrets en termes d'identification de partenariats, de renforcement de la visibilité de l'offre béninoise et de positionnement sur de nouveaux marchés tels que présentés dans les tableaux 7 et 8 ci-après :

Tableau 7 : Résultats CIE

Filières	Nombre d'entreprise	Réalisations
Ananas	03	<ul style="list-style-type: none"> - expédition commerciale d'une (01) tonne d'ananas vers la Chine ; - obtention des engagements de commandes préliminaires de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ananas frais estimés à 5 tonnes pour décembre 2025, avec une possibilité de monter à 100 tonnes, pour le moment limité par les moyens logistiques aériens ; ▪ ananas séchés estimés à 520 kg. - obtention de 10 engagements d'achat, dont 2 pour au moins quarante (40) tonnes d'ananas par semaine, à destination de Shanghai (Chine).
Anacarde	01	<ul style="list-style-type: none"> - obtention d'engagements d'achat estimés à 0,5 tonne d'amandes de cajou torréfiées ; - ouverture de discussions pour des contrats annuels pouvant atteindre 12 tonnes d'amande de cajou à destination de la Chine.
Soja	01	Obtention d'engagements d'achat estimés à environ 28 tonnes par produit et par mois (farine, lait, huile, et autres) à destination de la Chine.
Liqueur	01	Obtention d'engagements d'achat estimés à environ 10 000 bouteilles (8 m ³) à destination de la Chine
Fonio et dérivés	01	Obtention d'engagements d'achat estimés à 20 tonnes à destination de la Chine.
Cacao Chocolat et dérivés	01	<ul style="list-style-type: none"> - obtention de l'autorisation GACC pour l'exportation de chocolat vers la Chine ; - engagement de discussions avec 15 potentiels partenaires ; - demande formelle de cotation pour 20 tonnes de masse de cacao et une palette de tablettes de chocolat de la part de trois (03) importateurs, dont deux (02) spécialisés dans le secteur de la chocolaterie ; - proposition de co-marquage.

Tableau 8 : Résultats HORECA

Filières	Nombre d'entreprise	Réalisations
Ananas	03	<p>Trois (03) entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtention de 04 intentions d'achat et de commandes régulières d'ananas frais et séché (7 tonnes tous les deux mois) vers les Pays-Bas ; - obtention de 14 intentions d'achat et demandes de cotation pour le jus d'ananas vers la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Turquie et les Emirats Arabes Unis.
Anacarde	02	<p>Deux (02) entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtention de 05 intentions d'achat et 17 demandes de cotation pour l'exportation d'amandes de cajou vers l'Europe et l'Asie ; - contrat en cours de concrétisation pour exporter 16 tonnes d'amande de cajou tous les 02 mois vers la Belgique.
Cacao	01	Obtention de 02 intentions d'achat et demandes de cotation pour l'exportation de produits dérivés du cacao vers l'Europe et l'Asie.

Au-delà de ces manifestations, les actions menées en faveur de la promotion des exportations ont contribué à la croissance des expéditions d'ananas, celles-ci étant passées de 2 826,3 tonnes en 2024 à 2 871,4 tonnes en 2025, soit une hausse de 1,6 %.

3.2 Perspectives stratégiques pour 2026

En 2026, les actions de promotion des exportations viseront à consolider les acquis et à accélérer la transformation engagée, autour des priorités clés ci-après :

- opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Exportation avec une gouvernance clarifiée (structuration et mise en route du Conseil de Développement des Exportation du Bénin et des stratégies sectorielles et fonctions transversales) ;
- poursuite de la digitalisation des services liés à l'exportation ;
- renforcement du capital humain et de la coordination institutionnelle ;
- développement des chaînes de valeur et diversification des marchés ;
- valorisation et promotion du made in Benin à travers les missions et manifestations commerciales (Foires, salon, fora, expositions etc.) ;
- prospection des marchés du golf et autres ;
- accompagnement des entreprises à fort potentiel export pour améliorer leur structuration, segmentation, conformité et compétitivité ;
- mise en place de mécanismes durables de financement au profit des exportateurs ;
- renforcement du positionnement du Bénin comme un Hub logistique régional compétitif reliant les marchés de l'hinterland aux échanges régionaux et internationaux.

4 CLIMAT DES AFFAIRES

Plusieurs réformes visant l'amélioration du climat des affaires ont été engagées. Au nombre de celles-ci, figurent des textes réglementaires et des mesures spécifiques de facilitation de l'investissement et des exportations.

4.1 Cadre réglementaire

Outre la zone économique spéciale de Glo-Djigbé, on peut citer :

- le décret n° 2024 - 1065 du 31 juillet 2024 portant création de la zone économique spéciale « African Logistics Zone » au Port de Cotonou ;
- le décret n° 2025 - 196 du 23 avril 2025 portant création de la zone économique spéciale de Sèmè-Kpodji ;
- le décret n° 2025 - 422 du 23 juillet 2025 portant délimitation et déclaration d'utilité publique du périmètre de la zone économique spéciale (ZES) de Kétou ;

- le décret n° 2025 - 684 du 05 novembre 2025 portant création, organisation et fonctionnement des pôles économiques régionaux d'industrie légère et d'agro-industrie.

Pour accompagner la stratégie de transformation locale et d'exportation de produits à forte valeur ajoutée, le décret n° 2022 - 568 du 12 octobre 2022, portant interdiction de l'exportation de soja grain et fixant les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou et du soja grain en République du Bénin, a été pris et mis en application. Les retombées positives de cette mesure sur la diversification des produits à forte valeur ajoutée à l'exportation sont constatées au chapitre 7 du présent document.

Dans le cadre de la mise en conformité avec le droit communautaire, notamment la directive n° 01/2022/CM/UEMOA du 30 septembre 2022, le cadre légal des Partenariats Public-Privé (PPP) a été réformé à travers l'adoption de la loi n°2024-30 du 12 juillet 2024, ainsi que de ses trois décrets d'application, à savoir les décrets n°2024-1060 du 24 juillet 2024, n°2024-1061 du 24 juillet 2024 et n°2024-1112 du 18 septembre 2024. Cette réforme instaure un cadre plus sécurisé pour les contrats de PPP en offrant la possibilité de négocier le régime fiscal applicable aux projets. Entre autres réformes, nous avons :

- l'allègement de la prépondérance du Conseil des Ministres au profit des structures techniques ;
- la suppression de l'approbation du Conseil des ministres comme suit :
 - communes à statut particulier : montant du contrat inférieur à 500 millions de FCFA, conseil communal ;
 - communes à statut ordinaire : montant du contrat inférieur à 250 millions de FCFA, conseil communal ;
 - établissements publics administratifs, établissements publics industrielles et commerciales : montant du contrat hors taxes inférieur à 100 millions de FCFA, Ministre de l'Économie et des Finances.
- la rationalisation des délais et introduction de dispositions relatives à la digitalisation ;
- la fixation du régime douanier et fiscal des PPP ;
- la clarification du mécanisme de traitement des offres spontanées ;
- l'intégration de l'obligation de suivi et de contrôle.

4.2 Mesure de facilitation d'investissement

Dans le cadre de la facilitation des investissements, l'APIEx a également dématérialisé¹⁶ la soumission et l'examen des :

- demandes d'agrément au Code des investissements ;
- demande d'agrément aux Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
- demandes d'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour l'obtention d'exonérations douanières sur les équipements artisanaux neufs ;
- des demandes d'appui technique et financier des exportateurs.

4.3 Mesures en faveur de la promotion des exportations

Dans le cadre de la promotion des activités liées à l'export, plusieurs réformes et actions structurantes ont été engagées en vue d'améliorer l'environnement des exportations et de soutenir les entreprises.

4.3.1 Mesures de renforcement et de développement des exportations

Les principales mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- l'élaboration en cours de la Stratégie Nationale d'Exportation (stratégies sectorielles et fonctions transversales) ;
- la mise en œuvre du projet d'opérationnalisation du pôle Export (ProPex) de la Direction de la Promotion des Exportations (DPE) ;
- l'élaboration d'un manuel des procédures opérationnelles standardisées pour la production et l'exportation de l'ananas pain de sucre du Bénin vers la République Populaire de Chine, conformément au protocole d'accord signé en 2023 entre les deux pays ;
- la création du site exportbenin.bj dont le lancement est prévu pour le premier semestre 2026 ;
- le renforcement de capacités des institutions d'appui au commerce et des entreprises, à travers la formation de douze (12) formateurs à l'utilisation des outils numériques du Centre du Commerce International (ITC), de quinze (15) agents de l'APIEx à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), ainsi que le développement des compétences des

¹⁶ www.guichet.investbenin.bj

acteurs du pôle export et du secteur privé en matière de prospection à l'international et de promotion commerciale.

4.3.2 Infrastructures de facilitation des exportations

Plusieurs actions structurantes ont été mises en œuvre pour renforcer les infrastructures d'exportation. Ces actions portent principalement sur :

- la création d'un quai fruitier d'une capacité de 18 000 tonnes, destiné à accompagner les exportateurs d'ananas frais et de produits frais du Bénin ;
- la mise en place d'un dispositif de fumigation des fruits, en vue de faciliter l'accès aux marchés chinois, américain, japonais ainsi qu'à tout autre marché exigeant la fumigation des fruits et légumes frais ;
- la construction d'un Centre Technique Agroalimentaire dédié aux analyses physico-biologiques, à l'amélioration des emballages et à la veille informationnelle. L'objectif est d'accompagner les entreprises du secteur dans l'amélioration de la qualité de leurs produits, leur valorisation et leur accès à l'information stratégique. Son opérationnalisation est prévue au premier semestre de l'année 2027.

5 INDUSTRIALISATION ET DYNAMIQUES DES ECHANGES COMMERCIAUX

La structure des échanges des produits agricoles ciblés, notamment le coton, le soja, la noix de cajou et le karité, ainsi que de leurs dérivés, s'est progressivement améliorée au cours des dernières années, sous l'effet des actions du Gouvernement en faveur de la transformation locale. Entre 2023 et 2024, les exportations de produits bruts ont diminué au profit d'une hausse des exportations de produits semi-transformés et finis.

Le solde de la balance commerciale des produits transformés issus des **filières stratégiques (coton, soja, noix de cajou, karité)** s'est caractérisé par un excédent de 337,9 milliards de FCFA en 2023, en renforcement de 18 % pour s'établir à 398,8 milliards de FCFA en 2024. Cette évolution est en grande partie imputable à la consolidation des excédents des filières soja (+44,1 milliards de FCFA) et de cajou (+13,6 milliards de FCFA), traduisant la montée en puissance des activités de transformation locale. En revanche, la contribution de la filière coton à cette dynamique demeure modérée (+6,6 milliards de FCFA), en lien avec la faible consolidation de son excédent, résultant notamment d'une orientation accrue de la production vers le marché domestique, sous l'effet de la demande des industries textiles et de la consommation locale d'huile de coton raffinée.

Par ailleurs, les exportations de produits transformés de ces filières¹⁷ ont atteint 420,6 milliards de FCFA en 2024, représentant 62,3 % des exportations totales, contre 359,4 milliards de FCFA (56,3 %) en 2023, soit une progression respective des exportations des produits transformés de 17 % et de leur contribution aux exportations totales de 6,1 points de pourcentage. Cette évolution traduit un renforcement significatif du poids des produits à plus forte valeur ajoutée dans la structure des exportations du Bénin. Cette dynamique est largement portée par les performances de la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), dont les exportations sont passées de 24,8 milliards de FCFA en 2023 à 102,9 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 314,9 %. En 2024, la GDIZ a ainsi contribué à hauteur de 15,2 % aux exportations totales.

En revanche, les exportations des matières premières issues de ces filières ont connu une baisse significative de 68,9 milliards de FCFA, soit -54,8 %, passant de 125,6 milliards de FCFA en 2023 à 56,7 milliards de FCFA en 2024. Cette situation s'explique essentiellement par la montée en puissance de la demande domestique portée par les industries de transformation de soja, de la noix de cajou et de coton agréées au sein de la GDIZ et au Code des investissements.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des exportations en 2023 et en 2024 et la contribution de la GDIZ aux exportations des filières stratégiques mentionnées précédemment.

Tableau 9 : Évolution des exportations entre 2023 et 2024 et contribution de la GDIZ à l'économie nationale

Produits	Exportation Nationale (en mds FCFA)		Var an (en mds FCFA)	Var an (en %)	Contribution GDIZ	Exportation GDIZ
	2023	2024			2024	(en mds FCFA)
Textile	6,7	9,1	2,4	35,6%	49,4%	4,5

¹⁷ Coton, soja, noix de cajou et noix de karité

Produits	Exportation Nationale (en mds FCFA)		Var an (en mds FCFA)	Var an (en %)	Contribution GDIZ	Exportation GDIZ (en mds FCFA)
	2023	2024			2024	2024
Fils de coton	0,0	7,6	7,6	++++	27,6%	2,1
Déchets de coton	0,6	0,5	-0,2	-24,2%	0,0%	0,0
Graine de coton	15,1	12,5	-2,6	-17,2%	0,0%	0,0
Huile brute de coton	0,0	0,0	0,0	-100,0%	-	0,0
Huile de coton raffinée	1,4	0,0	-1,4	-100,0%	-	0,0
Tourteau de coton	10,7	8,0	-2,8	-25,8%	0,0%	0,0
Fibre de coton	305,9	303,7	-2,2	-0,7%		
Total export coton	340,6	341,4	0,9	0,3%	1,9%	6,6
Total export coton en % export total	53,3%	50,6%	-	-		
Tourteau de soja	16,1	50,0	33,9	210,9%	61,1%	30,6
Huile brute de soja	4,0	14,6	10,6	267,3%	100,0%	14,6
Farine de soja	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0
Graine de soja	55,5	42,2	-13,4	-24,1%	0,0%	0,0
Huile de soja raffiné	0,6	0,0	-0,5	-93,4%	0,0%	0,0
Total export soja	76,2	106,8	30,7	40,3%	42,3%	45,2
Total export soja en % export total	11,9%	15,8%	-	-		
Amande de cajou	13,3	26,8	13,5	102,1%	96,2%	25,8
Noix de cajou	54,9	2,0	-52,9	-96,3%	0,0%	0,0
Huile de coque de cajou (CNSL)	0,1	0,2	0,1	82,0%	0,0%	0,0
Total export cajou	68,3	29,0	-39,3	-57,5%	88,9%	25,8
Total export cajou en % export total	10,7%	4,3%	-	-		
Beurre de karité brute	4,6	8,1	3,5	76,1%	0,0%	0,0
Noix de karité	7,7	48,5	40,8	529,9%	0,0%	0,0
Total export karité	12,3	56,6	44,3	360,2%	0,0%	0,0
Total export karité en % export total	1,9%	8,4%	-	-	0,0%	0,00%
Total export filière nationale	497,3	533,9	36,6	7,3%	14,5%	77,6
Contribution en % export total	77,8%	79,1%	-	-	11,5%	
Export filières en % PIB réel	4,7%	4,7%	-	-	0,7%	
Exportation nationale	638,9	674,8	35,9	5,6%	15,2%	102,9

Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

Ces évolutions illustrent la mise en œuvre réussie de la vision gouvernementale visant la transformation structurelle de l'économie béninoise, caractérisée par une montée progressive des activités de transformation locale. Elles reflètent également une diversification accrue des exportations, accompagnée d'une augmentation des entrées de devises et d'un renforcement de la valeur ajoutée domestique. Elles corroborent les analyses des chapitres précédents relatives aux dispositifs de promotion des investissements, à savoir le Code des investissements et la Zone Industrielle de Glo-Djigbé.

Légende pour la suite de la lecture des tableaux ci-dessous inclus dans ce chapitre



Effet demande industrielle

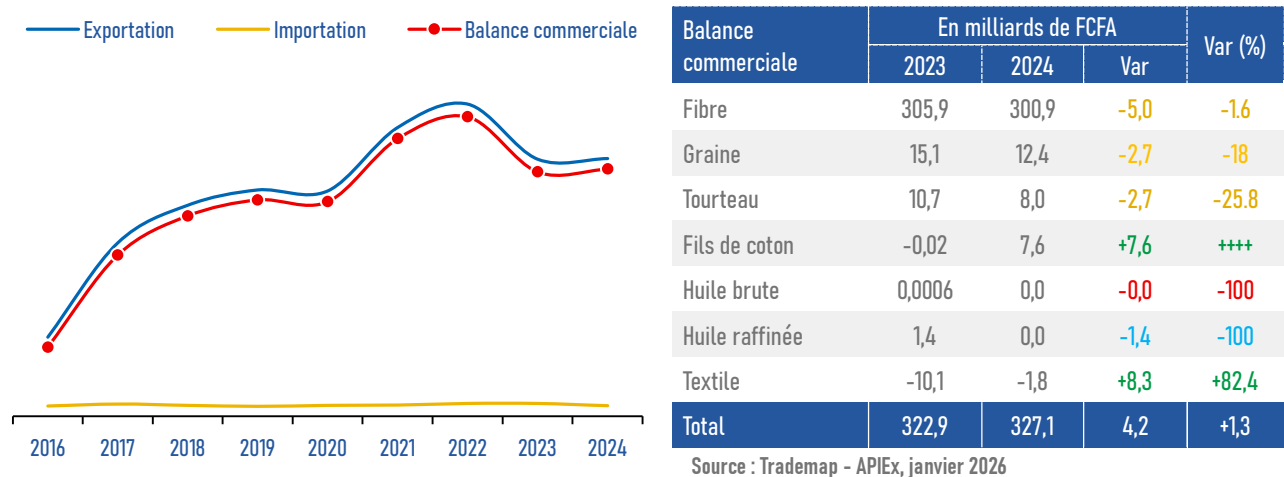


Effet substitution des importations aux produits "Made in Benin"

5.1 Coton et ses dérivés

Première filière d'exportation du Bénin, le coton a maintenu en 2024 une balance commerciale excédentaire de 315,2 milliards de FCFA, en légère progression de 2,1 % (+6,6 milliards de FCFA) par rapport à 308,6 milliards de FCFA en 2023. Cette évolution résulte principalement de la consolidation de l'excédent commercial des **produits textiles**¹⁸ (+8,3 milliards de FCFA/+82,4 %) ainsi qu'un redressement spectaculaire du solde commercial de **fils de coton** (+7,6 milliards de FCFA¹⁹), qui ont compensé les replis enregistrés au niveau de la **fibre de coton** (-4,9 milliards de FCFA/-1,63 %), des **graines de coton** (-2,7 milliards de FCFA/-18,1 %), des **tourteaux de coton** (-2,8 milliards de FCFA/-25,7 %) et de l' **huile de coton raffinée** (-1,4 milliard de FCFA/-100%).

Graphique 4 : Evolution de la balance commerciale de la filière coton sur la période 2016 – 2024 (en milliards de FCFA)



5.1.1 Textile

La performance du segment textile s'explique notamment par le développement des activités de transformation textile au sein de la Zone industrielle de Glo-Djigbé, qui a favorisé la substitution des produits textiles "Made in Benin" aux importations et un léger accroissement des exportations. Les exportations de produits textile en provenance de la GDIZ en 2024 s'élèvent à 4,5 milliards de FCFA, soit 49,4 % des exportations des produits textiles.

Les exportations totales de textile ont progressé de 2,4 milliards de FCFA, soit 35,6%, pour atteindre 9,1 milliards de FCFA en 2024 contre 6,7 milliards de FCFA en 2023. En revanche, les importations ont reculé de 5,9 milliards de FCFA, soit -35,3%, passant de 16,8 milliards de FCFA en 2023 à 10,9 milliards de FCFA en 2024.

5.1.2 Fils de coton

Quant à la performance historique du segment de fils de coton, elle est portée par une croissance exceptionnelle des exportations, passant de **zéro en 2023** à 7,6 milliards de FCFA en 2024. L'analyse des flux met en évidence un circuit de distribution dual, dans lequel la GDIZ contribue aux exportations de fils de coton, tant directement (27,6 %, soit 2,1 milliards de FCFA) qu'indirectement (72 %, soit 5,5 milliards de FCFA). En effet, la quasi-absence d'importations en 2024 (0,004 milliard de FCFA) suggère que cette contribution indirecte correspond à une réexportation par les entreprises locales, lesquelles ont acquis des fils de coton auprès de la GDIZ pour un montant global de 6,3 milliards de FCFA. Parallèlement, les importations de fils de coton ont reculé de 0,01 milliard de FCFA (soit -75 %), sous l'effet de la substitution de fils de coton importés par la production locale de la GDIZ. **En somme, la GDIZ a couvert l'intégralité des exportations et de la demande locale en fils de coton en 2024.**

5.1.3 Fibre de coton, graines de coton et tourteau de coton

La contraction des excédents commerciaux des segments de la fibre de coton, des graines de coton et de tourteaux résulte essentiellement de la baisse de leurs exportations (fibre de coton : -0,7% ; graines de coton : -17,2% ; tourteaux de coton : -25,7%) liée essentiellement à la demande locale des industries de textiles installées dans la

¹⁸ Ces produits comprennent exclusivement les articles dérivés du coton (tissus, vêtements, accessoires de vêtements et autres articles textiles), à l'exclusion de ceux issus de fibres synthétiques, de laine, de poils fins ou de toute autre matière

¹⁹ Aucune exportation de fils de coton n'a été réalisée sur la période 2017 - 2023.

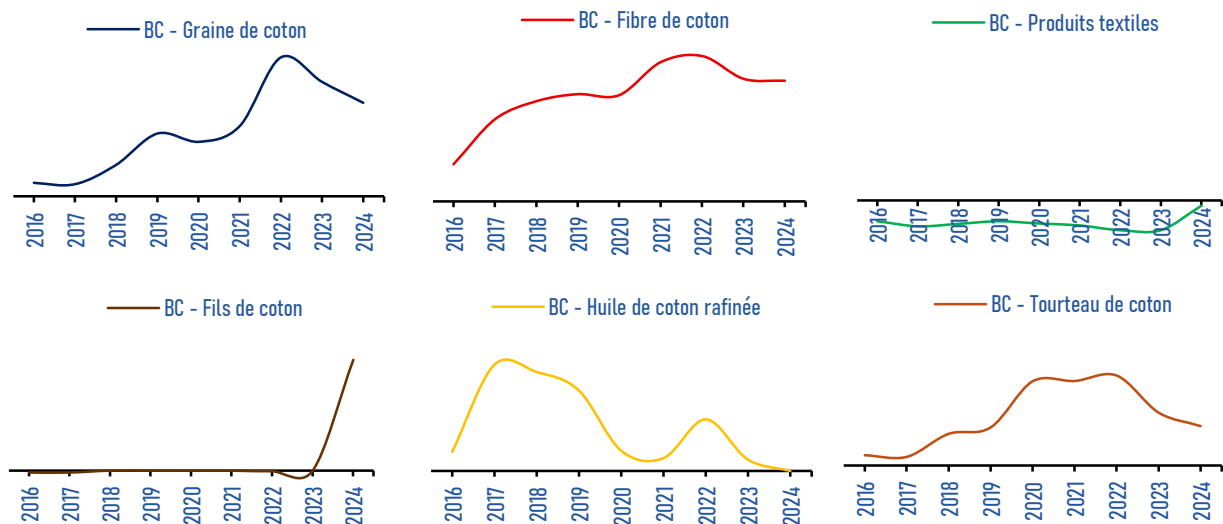
GDIZ, des industries de production de d'huile de coton raffinée et des industries de fabrication de provende agréées au Code des investissements et à la GDIZ.

5.1.4 Huile de coton raffinée

S'agissant du segment de l'huile de coton raffinée, celui-ci a enregistré un solde commercial nul en 2024, soit une contraction totale de 100%. Cette situation résulte de l'absence totale d'exportations de ce produit en 2024. La production locale d'huile de coton raffinée, combinée à celle de l'huile de palme raffinée des industries agréées à la GDIZ et au Code des investissements, a permis de couvrir une part significative de la demande domestique par substitution aux importations. Cette dynamique s'est traduite par une forte réduction des importations d'huile de palme raffinée, en valeur de 54,6 milliards de FCFA et en pourcentage de 94,5%, évoluant de 57,8 milliards de FCFA en 2023 à 3,2 milliards de FCFA en 2024.

La contribution de la filière coton aux exportations du Bénin a enregistré un léger repli d'environ 2,7 points de pourcentage en 2024 par rapport à 2023. En effet, cette filière affiche une contribution de 50,6 % en 2024, contre 53,3 % en 2023. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des exportations d'huile de coton raffinée (-100%), de graines de coton (-17,2%) et de tourteaux de coton (-25,7%) en réponse respectivement à la consommation locale d'huile de coton raffinée et à la demande domestique des industries de production d'huile de coton et de fabrication d'aliments pour animaux²⁰. Ces performances témoignent de la dynamique d'industrialisation de la filière coton et d'un renforcement progressif de l'autonomie productive de l'économie béninoise au sein de la filière coton avec un taux de couverture de 2 982,8% en 2024.

Graphique 5 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière coton sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)



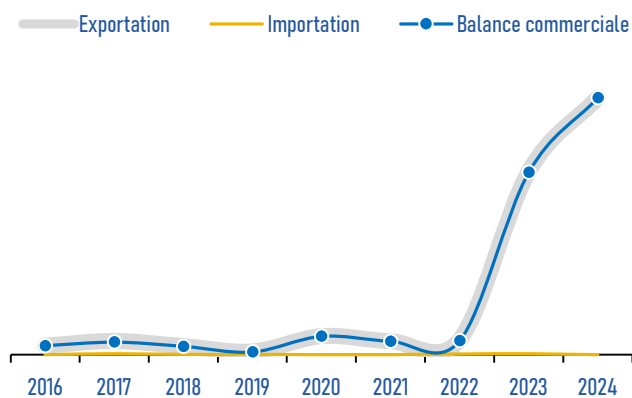
Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

²⁰ Quelques de ces entreprises sont agréées au Code des investissements

5.2 Soja et ses dérivés

L'une des principales filières d'exportation du Bénin, en 2024, le soja maintient, à l'instar du coton, une balance commerciale excédentaire de 106,8 milliards de FCFA, en hausse de 40,9% (+31 milliards de FCFA) par rapport à 75,8 milliards de FCFA en 2023. Cette performance est imputable à la consolidation de l'excédent des produits transformés, dont le **tourteau de soja** (+34 milliards de FCFA/+212,1 %) et l'**huile brute de soja** (+10,6 milliards de FCFA/+267,34 %) qui ont compensé le recul enregistré au niveau des **graines de soja** (-13 milliards de FCFA/-23,6 %) et de l'**huile raffinée de soja** (-0,5 milliards de FCFA/-93,4 %).

Graphique 6 : Evolution de la balance commerciale de la filière soja sur la période 2016 – 2024 (en milliards de FCFA)



Source : Trademap – APIEx, janvier 2026

Balance commerciale	En milliards de FCFA			Var (%)
	2023	2024	Var	
Tourteau	16,0	50,0	+34,0	+212,1
Graine de soja	55,2	42,2	-13,0	-23,6
Huile brute	4	14,6	+10,6	+265
Huile raffiné	0,56	0,04	-0,5	-93,4
Farine	-0,002	0	+0,002	+100
Total	75,8	106,8	+31	+40,9

5.2.1 Tourteau de soja

La performance du segment repose essentiellement sur la forte progression des exportations de tourteaux de soja, qui ont atteint un niveau record de 50 milliards de FCFA en 2024 contre 16,1 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 210,6 %. Cette dynamique s'explique notamment par l'accroissement remarquable des exportations de tourteaux de soja issues des industries installées au sein de la GDIZ. En effet, les exportations de tourteaux de soja en provenance de la GDIZ ont progressé de 177 % pour s'établir à 30,6 milliards de FCFA en 2024, représentant 61,2 % des exportations totales de tourteaux de soja, contre 11,1 milliards de FCFA, soit une contribution de 69% en 2023. Ainsi, l'excédent généré par le segment de tourteaux de soja contribue, à lui seul, à près de 50 % de l'excédent commercial global de la filière. À l'inverse, les importations de tourteaux de soja ont fortement reculé, passant de 0,067 milliard de FCFA en 2023 à 0,017 milliard de FCFA en 2024, soit une contraction de 74,6 %.

5.2.2 Huile brute de soja

Deuxième segment de la filière soja affichant un important excédent commercial, l'huile brute de soja s'impose progressivement comme un nouveau produit d'exportation. Les exportations de ce produit ont atteint 4 milliards de FCFA en 2023, après plusieurs années sans flux à l'exportation depuis 2018. Avant cette période, la valeur maximale enregistrée s'élevait à 0,3 milliard de FCFA en 2016. Par rapport à 2023, les exportations d'huile brute de soja ont presque quadruplé en 2024 pour atteindre 14,6 milliards de FCFA, soit une progression de 265 %. Cette progression observée s'explique essentiellement par l'accroissement des exportations réalisées par la GDIZ, qui se sont établies à 14,6 milliards de FCFA en 2024 contre 0,8 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 1 725 %. En 2024, les exportations d'huile brute de soja de la GDIZ représentent 100% des exportations totales d'huile brute de soja. Par ailleurs, aucune importation de ce produit n'a été enregistrée au cours des dernières années, renforçant ainsi son solde commercial excédentaire. Cette dynamique traduit le développement progressif des activités de transformation locale du soja et l'émergence de nouvelles opportunités de création de valeur et de diversification des exportations.

5.2.3 Farine de soja

Le redressement du solde commercial de ce segment s'explique principalement par la contraction des importations, aucune valeur n'ayant été enregistrée en 2024 contre 0,002 milliard de FCFA en 2023. Parallèlement, les exportations demeurent nulles depuis 2019, traduisant l'absence de flux commerciaux à l'international pour ce produit. Dans ce contexte, l'amélioration du solde commercial résulte essentiellement de la disparition des importations. Cette

situation pourrait s'expliquer par la hausse de la demande domestique en intrants destinés à l'alimentation animale, portée par le développement des industries de fabrication de provende et de la production avicole. Cette dynamique s'inscrit également dans le contexte de la politique de restriction des importations de produits congelés, mise en œuvre pour des raisons d'ordre sanitaire et visant à encourager la production locale.

5.2.4 Huile de soja raffinée

L'excédent commercial du segment de l'huile de soja raffinée s'est contracté en 2024, sous l'effet d'une baisse de 0,5 milliard de FCFA représentant une régression de 93,4 % des exportations, qui se sont établies à 0,04 milliard de FCFA contre 0,56 milliard de FCFA en 2023. Cette évolution pourrait s'expliquer par l'orientation des industries vers l'exportation d'huile brute de soja ainsi que par des ajustements dans la structure de transformation et de substitution entre huiles végétales. Par ailleurs, l'huile de soja raffinée a très peu fait l'objet d'importations ces dernières années, à l'exception de 2022, où des importations ont été enregistrées à hauteur de 0,08 milliard de FCFA.

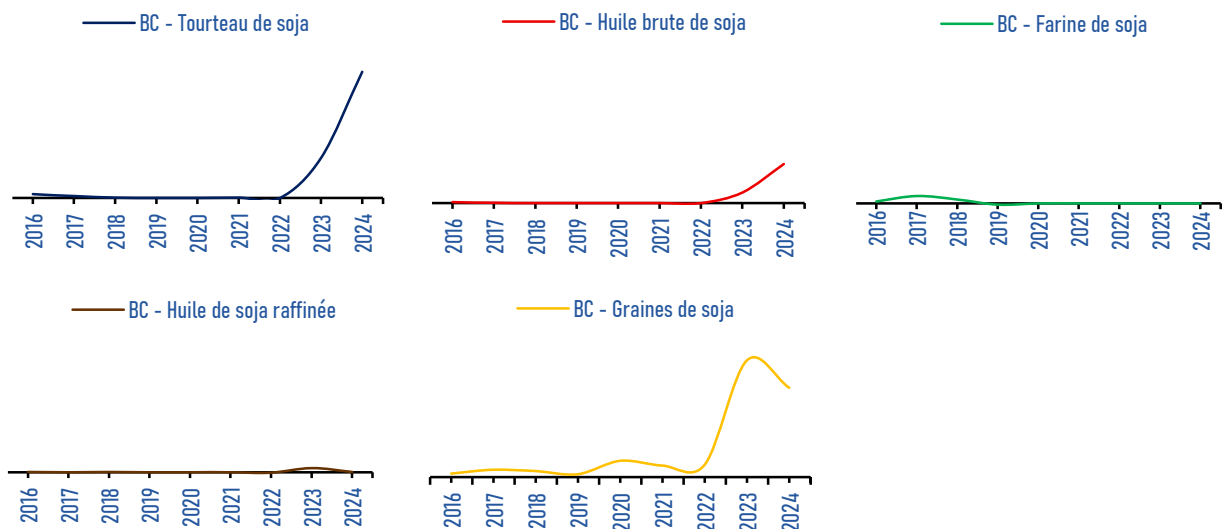
5.2.5 Graine de soja

La réduction de l'excédent commercial du segment des graines de soja est essentiellement liée à l'évolution des prix de cession à l'exportation. En effet, bien que les exportations en valeur aient reculé de 24 %, passant de 55,5 milliards de FCFA en 2023 à 42,2 milliards de FCFA en 2024, les exportations en volume ont progressé de 9,2 %, s'établissant à 184 817 tonnes en 2024 contre 169 169 tonnes en 2023, dans un contexte où la production de la campagne 2024-2025 a atteint 652 454 tonnes, contre 520 929 tonnes lors de la campagne précédente, soit une hausse de 25,2 %. Cette évolution traduit un effet prix défavorable, malgré l'accroissement des volumes exportés. Par ailleurs, les importations ont fortement reculé, aussi bien en valeur qu'en volume, respectivement de 95 % et 92,7 %, renforçant le caractère excédentaire de la balance commerciale du segment.

La contribution de la filière soja aux exportations du Bénin s'est accrue d'environ 4 points de pourcentage en 2024 par rapport à 2023. En effet, cette filière a représenté 15,8 % des exportations totales en 2024, contre 11,9 % en 2023. Cette performance s'explique essentiellement par la forte progression des exportations de tourteaux de soja (+210,6 %) et d'huile de soja (+267,3 %), largement portée par les activités industrielles de la GDIZ, qui ont contribué à hauteur de 30,6 milliards de FCFA, soit 61,2 % des exportations pour le tourteau de soja et 14,6 milliards de FCFA, soit 100 % des exportations pour l'huile brute de soja en 2024. Ces résultats témoignent de la dynamique d'industrialisation de la filière soja et du développement des activités de transformation locale.

Par ailleurs, la filière affiche un taux de couverture exceptionnellement élevé de 320 350,91 % en 2024, traduisant un niveau d'exportations largement supérieur aux importations. Ce niveau reflète la forte compétitivité externe de la filière et sa capacité à générer d'importantes entrées de devises pour l'économie nationale. Il confirme également le rôle croissant de la filière soja comme vecteur de création de valeur, de diversification des exportations et de renforcement de l'autonomie productive de l'économie béninoise.

Graphique 7 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière soja sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)

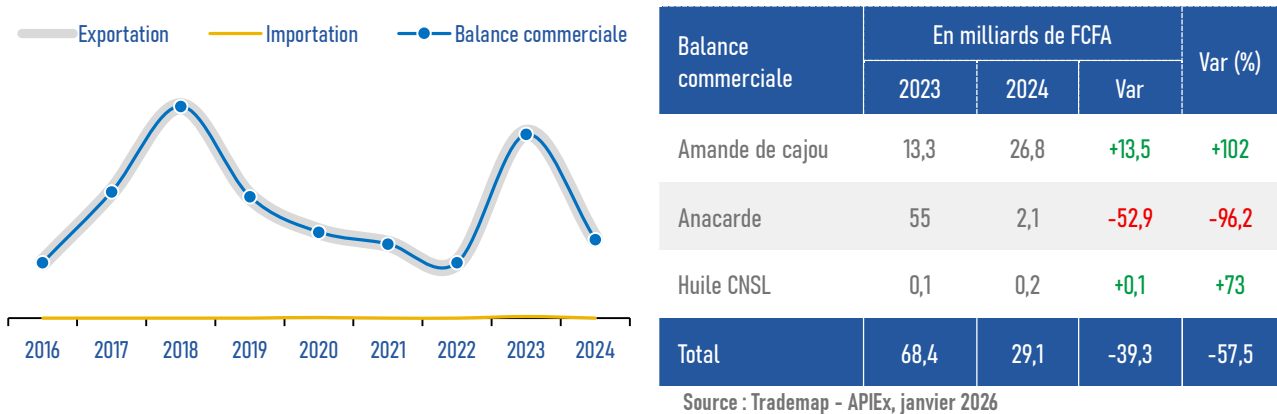


Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.3 Noix de cajou et ses dérivés

En 2024, la filière cajou maintient une balance commerciale excédentaire, bien qu'en nette contraction par rapport à 2023. En effet, l'excédent commercial s'est établi à 28,9 milliards de FCFA en 2024, contre 67,7 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse de 38,7 milliards de FCFA, correspondant à un repli de 57,3 %. Cette contre-performance pourrait s'expliquer en partie par le développement des flux d'exportations informelles qui ne sont pas entièrement captés dans les statistiques officielles du commerce extérieur, combinée à la demande des industries locales de production d'amandes de cajou. Par ailleurs, le solde commercial a suivi la même tendance à la baisse en volume, avec une diminution de 106 680,1 tonnes, sous l'effet principalement de la chute des exportations de noix de cajou de 78,7 %, passant de 135 561 tonnes en 2023 à 28 881 tonnes en 2024.

Graphique 8 : Evolution de la balance commerciale de la filière cajou sur la période 2016 – 2024 (en milliards de FCFA)



5.3.1 Noix de cajou

L'excédent commercial de ce segment a connu une forte contraction en 2024 de 52,4 milliards de FCFA, soit 96,3 %, en passant de 54,4 milliards de FCFA en 2023 à 2 milliards de FCFA en 2024. Cette évolution résulte essentiellement du repli important des exportations de noix de cajou de 52,9 milliards de FCFA, soit 96,2 %, évoluant de 55 milliards de FCFA en 2023 à 2,1 milliards de FCFA en 2024. En volume, la même évolution est observée avec une baisse de 127 425 tonnes, soit 96,5%. Cette situation s'explique par la demande croissante des industries locales de transformation de noix de cajou, renforcée par l'application du décret n°2022 - 568 du 12 octobre 2022 portant interdiction de l'exportation de soja grain et fixant les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou et du soja grain en République du Bénin, afin d'accompagner la stratégie de transformation locale. Par ailleurs, les importations de noix de cajou ont également chuté de 0,55 milliard de FCFA, soit 96,5 % pour atteindre 0,02 milliard de FCFA en 2024 contre 0,57 milliard de FCFA en 2023.

5.3.2 Amande de cajou

Le segment de l'amande de cajou, principal vecteur de création de richesse de la filière cajou, a fortement renforcé son excédent commercial en 2024. En effet, celui-ci s'est accru de 13,5 milliards de FCFA, soit une progression de 101,5 %, passant de 13,3 milliards de FCFA en 2023 à 26,8 milliards de FCFA en 2024. Il convient de rappeler qu'en 2023, les amandes de cajou avaient déjà enregistré une performance remarquable par rapport à 2022, avec une hausse des exportations de 284,3 %, correspondant à une augmentation de 9,8 milliards de FCFA. La performance observée en 2024 est essentiellement portée par les exportations d'amandes de cajou issues de la GDIZ, qui se sont établies à 25,8 milliards de FCFA en 2024 contre 8,4 milliards de FCFA en 2023, soit une progression 17,4 milliards de FCFA correspondant à une hausse de 207,1%. Ces exportations représentent 96,3 % des exportations totales d'amandes de cajou en 2024, traduisant ainsi le rôle croissant de la transformation industrielle dans la valorisation de la filière.

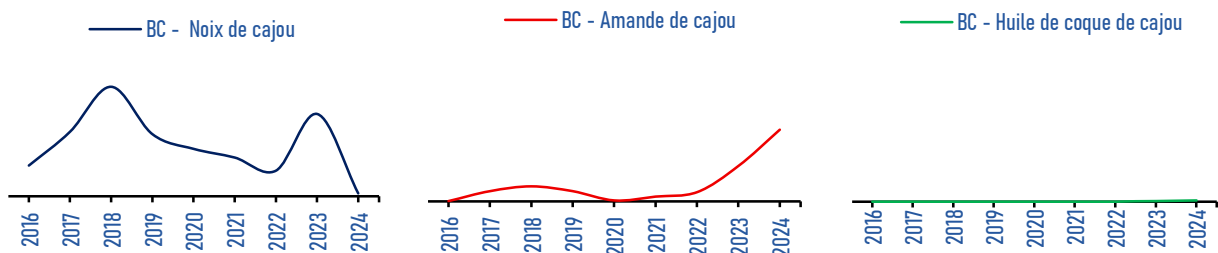
5.3.3 Huile de coque de cajou

Le segment de l'huile de coque de cajou à l'instar de l'amande de cajou a renforcé son excédent commercial en 2024. Celui-ci s'est affiché à 0,16 milliard de FCFA en 2024 contre 0,09 milliard de FCFA en 2023, soit une augmentation de 0,07 milliard de FCFA correspondant à une hausse de 77,8 %. Démarré en 2023, ce segment vient renforcer la diversification des exportations. Ces résultats sont principalement en rapport avec la hausse des exportations d'huile

de coque de cajou qui se sont affichée à 0,18 milliard de FCFA en 2024 contre 0,1 milliard de FCFA, soit une progression de 0,08 milliard de FCFA correspondant à une hausse de 80 %. Cette performance s'explique par le développement des activités des industries de transformation de noix de cajou par les entreprises agréées au Code des investissements.

La contribution de la filière cajou aux exportations du Bénin a reculé de 6 points de pourcentage en 2024 par rapport à 2023. En effet, cette filière a représenté 4,3 % des exportations totales en 2024, contre 10,6 % en 2023. Cette contre-performance s'explique essentiellement par la chute marquée des exportations de noix de cajou brutes (-96,2 %), malgré la progression notable des produits transformés, notamment les amandes de cajou et l'huile de coque de cajou, dont les exportations ont augmenté de 102 %, soutenues en grande partie par les activités industrielles de la GDIZ, à hauteur de 92,5 % en 2024. Dans ce contexte, la GDIZ s'impose comme un moteur essentiel du développement de la transformation industrielle de la filière cajou. La baisse des exportations de noix de cajou s'explique essentiellement par la demande croissante des industries locales de transformation de noix de cajou, renforcée par l'application du décret n°2022 - 568 du 12 octobre 2022 portant interdiction de l'exportation de soja grain et fixant les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou et du soja grain en République du Bénin, afin d'accompagner la stratégie de transformation locale. Toutefois, la filière affiche un taux de couverture élevé de 90 328,3 % en 2024, traduisant un niveau d'exportations largement supérieur aux importations. Ce niveau reflète la forte compétitivité externe de la filière et sa capacité à générer d'importantes entrées de devises pour l'économie nationale.

Graphique 9 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière cajou sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)

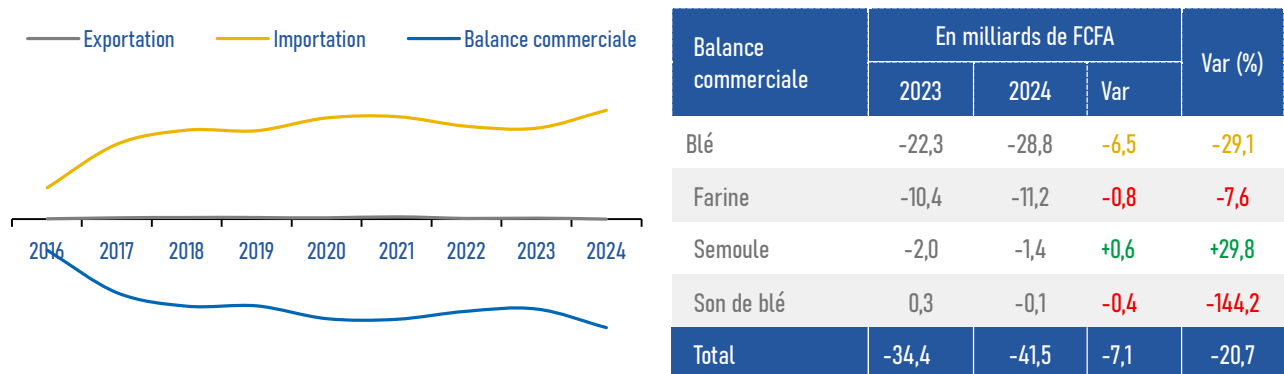


Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.4 Blé et farine de Blé

La filière blé est caractérisée par une balance commerciale structurellement déficitaire, en raison de son statut de produit agricole d'origine étrangère. Ainsi, le déficit commercial de la filière s'est creusé de 7,1 milliards de FCFA en 2024, soit une dégradation de 21 %, pour atteindre 41,5 milliards de FCFA, contre 34,3 milliards de FCFA en 2023. Cette évolution est globalement portée par l'ensemble des segments de la filière. Le segment du blé grain se distingue particulièrement, avec un déficit représentant plus de 50 % du déficit total de la filière en 2024. Les balances commerciales du blé et de la farine de blé se sont respectivement creusées en valeur de 6,5 milliards de FCFA et de 0,8 milliard de FCFA.

Graphique 10 : Evolution de la balance commerciale de la filière blé sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)



Balance commerciale	En milliards de FCFA			Var (%)
	2023	2024	Var	
Blé	-22,3	-28,8	-6,5	-29,1
Farine	-10,4	-11,2	-0,8	-7,6
Semoule	-2,0	-1,4	+0,6	+29,8
Son de blé	0,3	-0,1	-0,4	-144,2
Total	-34,4	-41,5	-7,1	-20,7

Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.4.1 Blé

L'aggravation du déficit du segment du blé est principalement liée à la hausse soutenue des importations observée ces dernières années. Les importations de blé se sont élevées à 28,8 milliards de FCFA en 2024, contre 22,3 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 6,5 milliards de FCFA, correspondant à une progression de 29,1 %. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement béninois visant à renforcer l'industrialisation et à promouvoir la transformation locale, dans l'objectif de créer davantage de valeur ajoutée au niveau national.

Dans ce cadre, les dispositifs de promotion des investissements ont permis l'installation d'un nouvel acteur majeur dans la transformation du blé en farine autour de 2021, tandis que l'unité de transformation déjà existante a également renforcé ses capacités de production. Ces développements ont entraîné une augmentation significative de la demande domestique en blé, principal intrant de ces industries.

Comparativement à 2020, les importations de blé ont ainsi progressé de 24,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 556,3 %. Sur cette période, on observe une substitution progressive des importations de farine de blé par une production locale issue de la transformation industrielle. Ainsi, loin de constituer une simple fuite de richesse, ces importations contribuent indirectement à la création de valeur ajoutée nationale, tout en favorisant l'augmentation des recettes douanières.

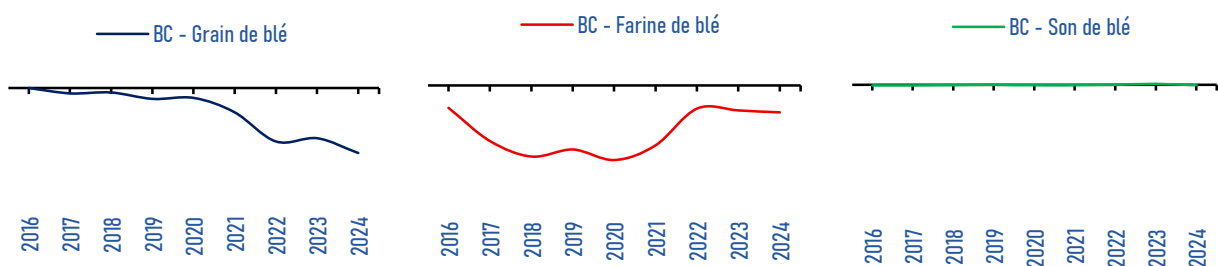
5.4.2 Farine de blé

Le déficit du solde commercial du segment de la farine de blé s'est légèrement creusé de 0,8 milliard de FCFA, soit 7,6 %. Toutefois, il convient de souligner que ce déficit a amorcé une tendance à la résorption depuis 2021, en lien avec la mise en service de la deuxième unité de production de farine de blé. Ainsi, le solde commercial s'est nettement amélioré sur la période récente, passant d'un déficit de 30,9 milliards de FCFA en 2020 à 11,1 milliards de FCFA en 2024, soit une amélioration de 19,8 milliards de FCFA. Cette évolution s'explique par la réduction progressive des importations de farine de blé, qui sont passées de 31,4 milliards de FCFA en 2020 à 11,2 milliards de FCFA en 2024.

Cette dynamique résulte directement des activités des industries de transformation du blé en farine agréées au Code des investissements, contribuant ainsi à une création nette de richesse au sein de la filière.

Loin d'une filière d'exportation, la filière blé contribue désormais à la création de valeur ajoutée domestique et à l'augmentation des recettes douanières, alors qu'elle se limitait auparavant essentiellement à la commercialisation de farine importée. En outre, la transformation locale permet non seulement de satisfaire une partie de la demande nationale en farine de blé, mais également de fournir du son de blé, utilisés par les industries locales de fabrication d'aliments pour animaux. Par ailleurs, il convient de souligner l'existence d'une unité de transformation de la semoule de blé en pâtes alimentaires sur le territoire national, contribuant ainsi au développement progressif de la chaîne de valeur de la filière.

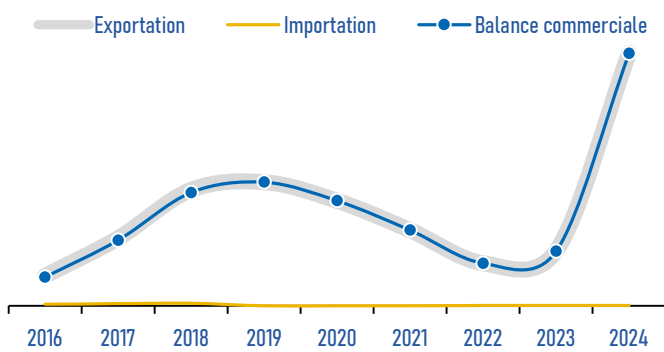
Graphique 11 : Évolution des balances commerciales de quelques produits de la filière blé sur la période 2016 - 2024 (en milliards de FCFA)



Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.5 Noix de karité et ses dérivés

La filière karité présente une balance commerciale structurellement excédentaire, caractérisée par une prédominance des exportations de noix de karité par rapport à celles du beurre de karité brut. En 2024, cet excédent s'est nettement renforcé pour s'établir à 56,5 milliards de FCFA, contre 12,2 milliards de FCFA en 2023, soit une progression en valeur de 44,3 milliards de FCFA, soit +363,1 %. Cette performance est largement imputable à l'amélioration du solde excédentaire du segment noix de karité, qui a progressé en valeur de 40,9 milliards de FCFA (+ 538,1 %) en 2024. Parallèlement, l'excédent commercial du segment beurre de karité a affiché une consolidation modérée de 3,4 milliards de FCFA (+74 %).

Graphique 12 : Evolution de la balance commerciale de la filière karité sur la période 2016 – 2024 (en milliards de FCFA)

Balance commerciale	En milliards de FCFA			Var (%)
	2023	2024	Var	
Noix de karité	7,6	48,5	+40,9	+538,1
Beurre	4,6	8	+3,4	+74
Total	+12,2	+56,5	+44,3	+363,1

Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.5.1 Noix de karité

La performance de ce segment s'explique essentiellement par la forte expansion des exportations en 2024. Celles-ci sont passées de 7,7 milliards de FCFA en 2023 à 48,5 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 529,9 %. Cette dynamique reflète notamment les effets des dispositifs publics d'appui aux filières agricoles stratégiques, mis en œuvre à travers différents programmes et projets visant à renforcer la compétitivité et la structuration de la filière karité. Les importations demeurent marginales et ont reculé en valeur de 0,06 milliard de FCFA et en pourcentage de 83,3 %, passant de 0,06 milliard de FCFA en 2023 à 0,01 milliard de FCFA en 2024.

5.5.2 Beurre de karité

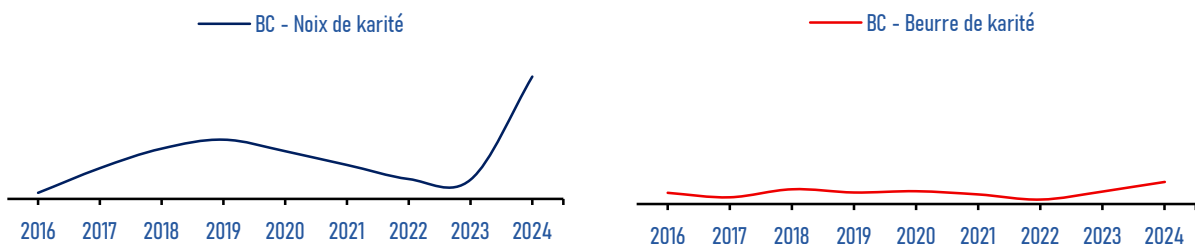
Le segment du beurre de karité a également enregistré une amélioration de son excédent commercial, portée par la progression des exportations. Celles-ci ont augmenté en valeur de 3,5 milliards de FCFA, soit 76,1 %, pour s'établir à 8,1 milliards de FCFA en 2024, contre 4,6 milliards de FCFA en 2023. Cette évolution est en grande partie soutenue par les exportations des industries locales agréées au Code des investissements.

Les importations restent marginales, bien qu'elles aient légèrement progressé en valeur de 0,05 milliard de FCFA et en pourcentage de 614,3 %, passant de 0,007 milliard de FCFA en 2023 à 0,05 milliard de FCFA en 2024.

La contribution de la filière karité aux exportations totales du Bénin s'est renforcée en 2024, gagnant 6,5 points de pourcentage pour atteindre 8,4 %, contre 1,9 % en 2023. Toutefois, malgré la progression notable des exportations de beurre de karité, la structure des exportations de la filière demeure encore largement dominée par les produits bruts, en particulier la noix de karité, ce qui traduit une faible intensité de transformation locale dans la filière.

Dans ce contexte, le renforcement des investissements dans la transformation locale de la noix de karité apparaît comme un levier stratégique pour accroître la valeur ajoutée domestique, améliorer la contribution de la filière à la croissance économique et favoriser la création d'emplois dans les segments industriels de la chaîne de valeur.

Il convient de noter que la filière affiche un taux de couverture exceptionnel de 88 841,9 % en 2024. Ce résultat traduit une couverture intégrale des dépenses d'importation de la filière, tout en dégagant un surplus substantiel de valeur ajoutée pour l'économie nationale. Un tel niveau reflète la forte compétitivité externe du secteur et sa capacité à générer d'importantes entrées de devises.

Graphique 13 : Évolution des balances commerciales de la noix de karité et du beurre de karité sur la période 2016 – 2024 (en milliards de FCFA)

Source : Trademap - APIEx, janvier 2026

5.6 Fer, fonte et acier

La filière sidérurgie avec une balance structurellement déficitaire creuse son déficit de 12,4 milliards de FCFA en 2024 porté par l'accroissement plus rapide des importations comparées aux exportations. Les importations s'élevèrent à 71,8 milliards de FCFA en 2024 contre 63,9 milliards de FCFA en 2023, représentant une progression de 7,9 milliards de FCFA, soit 12,4%. Cette évolution est principalement liée à la réalisation des grands projets d'infrastructures du PAG 2021-2026. En revanche les exportations ont chuté de 4,4 milliards de FCFA, soit 15,9 %, pour s'établir à 23,7 milliards de FCFA contre 28,2 milliards de FCFA en 2023. Nonobstant ce recul, la filière figure toujours parmi les TOP 10 produits exportés en 2024.

CONCLUSION

En somme, les indicateurs de performance témoignent de la pertinence des réformes impulsées par le Gouvernement et mises en œuvre par l'APIEx. La dynamique entrepreneuriale nationale s'est intensifiée avec la création de **55 345 entreprises** au cours de l'année 2025, confirmant une amélioration structurelle de l'environnement des affaires. Parallèlement, sur la **période 2021-2025, l'entrée en exploitation de 51 unités de production, représentant un volume d'investissement global réalisé de 434 milliards de FCFA, a favorisé la création de 14 439 emplois** et contribué au rééquilibrage de la structure des échanges extérieurs. La progression de la part des produits transformés dans les exportations totales atteste de la consolidation durable de la chaîne de valeur industrielle du Bénin. Par ailleurs, grâce aux actions d'appui concrètes menées par l'Agence, plusieurs exportateurs ont obtenu des engagements de commande et ont vu leurs ventes à l'international progresser, notamment via les plateformes de commerce électronique et la participation aux foires internationales. Toutefois, l'analyse identifie certaines filières, notamment celle du karité, qui requièrent un ciblage accru des investissements afin d'en accroître le taux de transformation locale.

Pour l'APIEx, l'enjeu des prochains exercices résidera dans le maintien de cette trajectoire par le renforcement de l'appui technique aux exportateurs et l'accroissement de l'attractivité des secteurs à fort potentiel, garantissant ainsi une croissance économique inclusive et résiliente.



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



RAPPORT 2025 ANNUEL

Siège APIEx : Immeuble APIEx / ANAEPRM - Lot 368, Face Hall des Arts - 01 BP 5160 Cotonou (Bénin)
Fax : (00229) 01 21 86 59
Email : contact@apiex.bj

**CHOOSE
BENIN**



Contacts utiles

+229 01 21 31 86 50

+229 01 21 31 86 50

+229 01 21 31 07 04